



# *Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans*

3491, chemin Royal  
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0  
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004  
Internet : [www.msfoo.ca](http://www.msfoo.ca) Courriel : [info@msfoo.ca](mailto:info@msfoo.ca)

## Affaires municipales

Pour certains dossiers, les années se suivent et se ressemblent. Il convient donc d'en rappeler quelques-uns à votre mémoire.

### **Règlement 012-106 - concernant les animaux**

Bien que la Municipalité ne gère spécifiquement que la garde des chiens par l'émission annuelle de médaille que vous devez renouveler **avant le premier mai de chaque année** il n'en demeure pas moins que la garde d'animaux domestiques comporte son lot de responsabilités.

En tout premier lieu évidemment, une responsabilité envers vos animaux eux-mêmes en vous assurant de leur prodiguer les soins appropriés. Mais également et surtout du point de vue municipal envers vos voisins.

En effet, ce n'est pas parce que vous aimez votre chien ou votre chat, que vos voisins doivent obligatoirement les aimer ! Il s'agit avant tout de faire preuve de civisme. La réglementation municipale a été adoptée dans cette optique. Vous devez donc vous assurer que vos animaux demeurent dans les limites de votre propriété. Que si vous avez un ou des chiens : vous ne possédez pas plus de 2 chiens adultes, qu'ils sont dûment enregistrés auprès de la Municipalité et qu'il ne circule à l'extérieur de votre propriété que retenu par une laisse ou un dispositif similaire.

Finalement, il est primordial que les jappements soient contrôlés à l'extérieur de votre domicile. Le règlement sur les animaux est clair à ce sujet et le règlement sur les nuisances est également applicable.

**Nous vous remercions donc à l'avance de votre collaboration !**

### **Bons voisins Bon œil**

Le second dossier sur lequel il convient d'attirer votre attention ce mois-ci est celui de la sécurité de nos citoyens. Dans ce domaine, l'une des meilleures méthodes pour que nous soyons tous plus en sécurité est de simplement garder l'œil ouvert!

En effet, nous sommes les mieux placés pour remarquer par exemple que des activités anormales se déroulent chez un voisin en son absence. C'est la base même du bon voisinage et un excellent gage de sécurité pour tous.

Le printemps 2018 est particulièrement sensible cette année à cet égard...

Les nombreux visiteurs étrangers qui circuleront dans notre région dans le cadre du sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains demanderont une attention particulière. Indépendamment, de notre avis sur cet évènement, le souci de votre municipalité est avant tout d'assurer votre sécurité. Donc, si vous observez le moindre évènement inhabituel dans votre voisinage, les agents de la Sûreté du Québec se feront un plaisir d'effectuer toutes les vérifications nécessaires à votre sécurité.

### **Service municipal**

Vous songez à vous unir civilement? Saviez-vous que vous n'êtes pas obligé de le faire au palais de justice?

En effet, les élus et le directeur général sont autorisés à célébrer des mariages et des unions civiles sur l'ensemble du territoire de Saint-François et à des conditions très concurrentielles à celles offertes par le palais de justice. Donc, n'hésitez pas à vous informer, de ce que nous pouvons vous offrir!

D'ici là, n'oubliez pas de mettre à votre agenda la prochaine séance du conseil municipal qui est prévue le lundi 7 mai 2018 dès 20 h, à la salle du conseil du centre le Sillon, 3491, chemin Royal.

Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire-trésorier